

ACTUALITÉS

Le Textile continue à investir dans la formation



A PROPOS...

Publié le : 30.01.2015 - Modifié le : 06.03.2018

Le 13 janvier dernier, les partenaires sociaux du Textile ont signé un « accord relatif aux objectifs, priorités et moyens de la sécurisation et formation professionnelle dans l'industrie textile ».

Cet accord s'inscrit dans le prolongement du précédent accord du 03/11/2011 et détermine les priorités de la branche et les modalités de mise en œuvre :

- ✔ des nouveaux dispositifs tels que le CPF,
- ✔ de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation,
- ✔ de l'observatoire des métiers chargé d'alimenter la réflexion de la branche en matière de GPEC,
- ✔ d'un dispositif de certification encore plus ambitieux (CQP/CQPI/Socle) dans la branche.

Les acteurs de la branche ont convenu le maintien d'une obligation conventionnelle de 0,2% pendant une période de 2 ans afin de faciliter la transition vers le nouveau régime issu de la loi du 5 mars 2014.

Vous souhaitez en savoir + ?

[Télécharger le communiqué de presse de l'UIT](#)

A LIRE AUSSI : TEXTILE